



## DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE BENNE OU AUTRES TRAVAUX - 2026

**A retourner à la mairie complétée et signée 8 jours au moins avant le début  
des travaux (à défaut, la demande ne pourra être traitée)**

**Date de réception en mairie de Nay :**

Nom / Etablissement : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Dénomination : \_\_\_\_\_ représenter par \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

- **Surface d'occupation envisagée**

Largeur au sol (en mètre) \_\_\_\_\_ m Longueur au sol (en mètre) \_\_\_\_\_ m

Superficie de l'emprise en m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

- **Durée de l'occupation**

Date de début de l'occupation \_\_\_/\_\_\_/2026

Date de fin de l'occupation \_\_\_/\_\_\_/2026

Durée de l'occupation :  matin  après-midi  journée

- **Implantation**

trottoir  chaussée  stationnement  autre (préciser) : \_\_\_\_\_

- **Nature des travaux**

Toiture  Façade  Peinture  Autres (ex : stationnement  
véhicule...) .....

Les travaux qui débiteront sans autorisation se verront suspendus dans les plus brefs délais et une amende sera infligée au pétitionnaire.

L'autorisation d'occuper le domaine public est accordée à titre personnel, de façon précaire et révoicable.



Le pétitionnaire devra, s'il y a lieu, avoir obtenu le permis de construire ou la déclaration préalable prévu par le code de l'urbanisme et de l'habitation.

**DROITS DE VOIRIE – CHANTIERS ET DEMENAGEMENTS (Délibération du 19/12/2025)**

CASE À COCHER	OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
<input type="checkbox"/>	Dépôt de matériaux sur le domaine public	1.33 €	M <sup>2</sup>	Journée
<input type="checkbox"/>	Clôture de chantier, grillage, barrière sauf chantier d'intérêt général	1.21 €	Ml	Journée
<input type="checkbox"/>	Stationnement de véhicule pour chantier <b>hors</b> places de la République et Moncade	16.54 €	Unité	Journée
<input type="checkbox"/>	Stationnement de véhicule pour chantier en centre-ville sur aires piétonnes (Place de la République et Moncade)	5.51 €	Unité	Journée
<input type="checkbox"/>	Permis de stationnement ou de livraison sur les places de la République ou Moncade pour les commerçants situés autour des places de la République et Moncade	Gratuit		
<input type="checkbox"/>	Cas particuliers : dépôt de matériaux, stockage et stationnement de véhicules pour chantier sur les bâtiments publics	Gratuit		
<input type="checkbox"/>	Benne	18.24 €	Forfait	Journée
<input type="checkbox"/>	Baraques de chantier	18.24 €	Forfait	Journée
<input type="checkbox"/>	Moto pompe, compresseur, groupe électrogène	18.24 €	Forfait	Journée
<input type="checkbox"/>	Camion nacelle et camion de déménagement ou livraison pour les particuliers	18.24 €	Forfait	Journée
<input type="checkbox"/>	Grue mobile	60.78 €	Unité	Journée
<input type="checkbox"/>	Barrage de chaussée pour chantier ½ journée Barrage de chaussée pour chantier journée	43.00 85.09 €	Forfait	½ journée Journée
<input type="checkbox"/>	Barrage de chaussée pour déménagement et livraison pour les particuliers	24.31 €	Forfait	Journée
<input type="checkbox"/>	Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public	60.78 €	Forfait	Durée de l'occupation du domaine public
Modulation en fonction de la durée d'occupation du domaine public pour les tarifs droits de voirie – chantiers et déménagements De 0 à 1 semaine : 100% De 1 semaine à 1 mois : 50% Plus de un mois : 30%				

• **Engagement**

- J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration.
- Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration serviront au calcul de la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du Conseil Municipal et réévaluée chaque année.
- Je suis informé(e) que la redevance reste due même en cas d'annulation ou de réduction de période d'occupation du domaine public.

Date \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé ».

